

# MAIRIE DE SAINT-YORRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 22/03/24  
Date d'affichage 22/03/24  
**Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 17 / Votants : 18**  
NB : 2 conseillers ne prennent pas part au vote

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 5 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

### Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia
Mme BRUYERE Mireille	Mme COULON Sylvie	M. MARCAUD Hugues
Mme VERNIS Cécile	Mme FERNANDEZ Maryline	Mme LAFARGE Audrey
M. CONIL Gaël	M. LEBON Thierry	M. DE SOUZA Bertrand
M. DEBOST Anthony		

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia

### Absents :

M. RENÉ David                      M. DIFALLAH Azdine                      M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 19 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme BRUYERE Mireille est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ***18- Subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque : projet « De Olympie à Saint-Yorre » (annexe 5)***

*Madame Laure GUERRY et Monsieur Gérard LABONNE, conseillers intéressés, quittent l'assemblée, ne prenant ainsi pas part ni aux débats, ni au vote.*

*Rapporteur / Joseph KUCHNA*

**Considérant** la sollicitation par la Commune de Saint-Yorre de l'association Amicale Laïque de Saint-Yorre pour porter « administrativement » le projet du Conseil Municipal des Jeunes de la collectivité, qui consiste en un voyage à Olympie du 13 au 18 avril 2024 au cours duquel un film sera réalisé par les 9 enfants (accompagnés de 6 adultes dont 2 personnes en charge du tournage) autour de l'allumage de Flamme Olympique, film qui sera ensuite présenté dans les écoles du territoire, puisque celui-ci accueille justement le passage de la Flamme le 21 juin prochain ;

**Considérant** le budget prévisionnel établi à hauteur de 22 900 € et présenté par l'association, étant rappelées les actions entreprises : vente de cartes de vœux, tenue de buvette lors du Marché de Noël, recherche de financements via le mécénat de particuliers et d'entreprises... et demande de subventions auprès de partenaires institutionnels, dont la Commune de Saint-Yorre ;

**Considérant** les contributions financières des participants qui ont été établies comme suit :

- 150 € par enfant, soit 1 350 € au total ;
- 1 000 € par adulte, soit 4 000 €, étant précisé qu'aucune participation financière ne sera demandée aux 2 personnes affectées au tournage.

**Considérant** la demande de subvention exceptionnelle sollicitée auprès de la Commune de Saint-Yorre par l'association, à hauteur de 1 500 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention à l'Amicale Laïque dans le cadre du projet susmentionné, d'un montant plafonné à 1 500 €, sur la base des dépenses éligibles suivantes, subvention qui sera adaptée (au prorata) en fonction des dépenses réelles engagées par l'association sur présentation des factures :
  - Billets d'avion : 7 200 €
  - Bus : 4 200 €
  - Hébergement sur place : 3 200 €
  - Restauration sur place : 5 400 €

*NB : Budget prévisionnel présenté sur la base d'une participation au voyage des 10 enfants du CMJ. Or, à ce jour, un des enfants n'est pas en mesure de participer à celui-ci.*

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2024.

**Vote POUR** à l'unanimité

*A l'issue du vote, Madame Laure GUERRY et Monsieur Gérard LABONNE réintègrent l'assemblée.*

Fait à Saint-Yorre, le 10 avril 2024,

Le Maire,

Joseph RUCHNA



La Secrétaire de séance,

Mireille BRUYERE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Mireille Bruyere".

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com